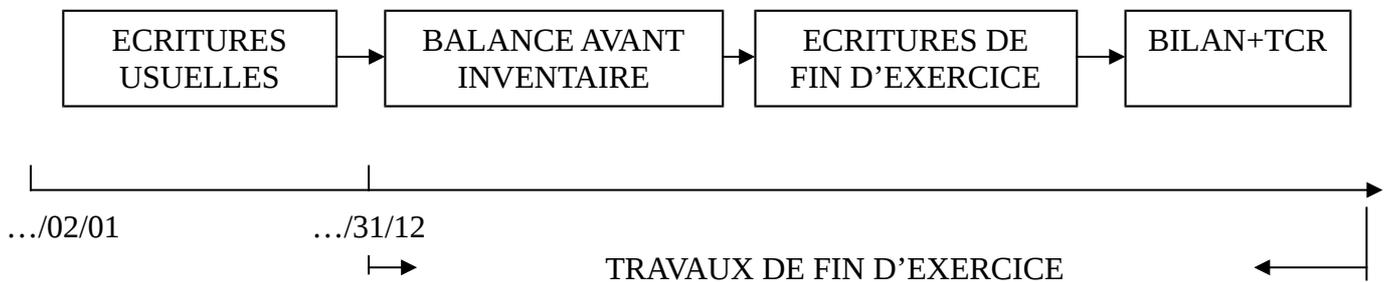


:Organisation des travaux de fin d'exercice

Les travaux de fin d'exercice se feront au 31/12 une fois que toutes les opérations usuelles de l'exercice sont comptabilisées

: L'exécution de la tâche se résumé comme suit

- Etablir une balance provisoire au 31/12 -1
- : Passer toutes les écritures d'inventaire -2
 - Amortissement -
 - Provisions -
 - Régularisations des comptes nécessaires -
 - .Etat de rapprochementetc -
- .Etablir une balance d'inventaire -3
- Regrouper les sous-comptes des classes (6 et 7) dans les comptes -4 principaux
- Déterminer le résultat par stade (marge brute, valeur ajoutée, résultat -5 d'exploitation, résultat hors exploitation ,résultat de l'exercice)
- .Présenter une balance après inventaire -6
 - .Etablir le bilan et le T.C.R -7



Chapitre I : LES FRAIS PRELIMINAIRES

I- DEFINITION

Les frais préliminaires sont représentées par le compte "20" du PCN, elle ne constituent en aucun cas des moyens de travail de l'entreprise et elle ne représentent ni une catégorie de biens ni une catégorie constituant sont :patrimoine, par ailleurs le PCN les définit comme

Les frais engagés au moment de la création de l'entreprise, de »
l'acquisition de ses moyens permanents d'exploitation ainsi que les frais «.relatifs à son développement ou au perfectionnement de son activité
Donc ces frais sont un bien fictif qui apparaît au bilan juste pour rappeler qu'il y a des charges à répartir obligatoirement sur plusieurs exercices
Les comptes divisionnaires du compte "20" qui représentent ces différents : frais sont

: Frais relatifs au pacte social 200 -

Sont les frais de constitution, d'augmentation ou de réduction du fond social, ainsi que les frais de prorogation de société, de transformation, de .fusion ou d'opérations assimilées

: Frais d'emprunts 201 -

Sont les frais exposés a l'occasion de la souscription des emprunts ainsi .que les intérêts intercalaire

: Frais d'investissement 202 -

Comprennent exclusivement les droits de mutation les honoraires ou .commissions et les frais d'acte sur investissements

:Frais de formation professionnelle 203 -

.Sont les frais relatifs a l'habilitation ou au recyclage du personnel

: Frais de fonctionnement antérieur au démarrage 204 -

Comprennent les charges engagées préalablement à l'exploitation de .l'entreprise ou des activités nouvelles

: Frais d'étude et de recherche 205 -

.Sont les frais relatifs au études techniquo- économique publicitaires.....etc

: Frais exceptionnels 208 -

.Toutes autres charges non citées qui peuvent être préliminaires

: II- Fonctionnement des comptes de frais préliminaires

Comptabilisation des charges -1

Lors de l'engagement de ces charges. Celle-ci doivent être comptabilisées
: dans les comptes de charge par nature

| | | | | |
|---------------|------------|--------------------------|----|----------|
| 60 . 68 | | date | | |
| | | | XX | |
| | 48x 5xx | Disponibilités Dettes | | XX XX |

: Virement des charges 2

A la fin de l'exercice au cours duquel ces frais on été engagés. On vire ces -
: derniers au débit du compte "20" par le biais des comptes
transfert des charges de production (Compte 60 – 62) "75"
transfert des charges d'exploitation (Compte 63 – 68) "78"

| | | | | |
|-----|----------|---|--|----------|
| | | date | | |
| 20x | | Frais préliminaires | | XX |
| | 75 78 | Transfert des charges de production Transfert des charges d'exploitation | | XX XX |

:Remarque

En aucun cas, les frais préliminaires ne sont portés directement aux .comptes 200 à 208
 Cette façon d'enregistrer permet de connaître toutes les charges engagées .au niveau de n'importe quel exercice comptable

: Résorption des frais préliminaires -3

Une fois correctement identifiés, les frais préliminaires doivent faire .nécessairement l'objet de résorption, pour la clôture du bilan
 La résorption consiste à éteindre progressivement les frais préliminaires sans que les fonds dégagés ne puissent servir au .renouvellement, à la différence des amortissements
 : La résorption obéit à des dispositions réglementaires
 Les frais préliminaires doivent être résorbés le plus tôt possible et en »
 .« principe, dans un délais maximum de cinq ans
 Selon le délai retenu par l'entreprise, le taux de résorption varié, mais dans .tous les cas ce taux ne doit pas être inférieur a 20%

: III- Comptabilisation des résorptions des frais préliminaires

A la fin des 4 années successives on constate une dotation exceptionnelle au débit du compte " 699 Dotations exceptionnelle ", par le crédit du . "compte " 209 Résorption des frais préliminaires

| | | | | |
|-----|-----|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | N/31/12 | | |
| 699 | | Dotation exceptionnelle | 20% xx | |
| | 209 | Résorption des frais préliminaires | | 20% xx |

A la fin de la cinquième année, on comptabilise la dernière dotation (20%) . "et on solde les comptes "20" et "209

N+4/31/12

| | | | | |
|-----|-----|------------------------------------|-------|-------|
| 699 | | Dotations exceptionnelles | 20%xx | |
| °d | 209 | Résorption des frais préliminaires | | 20%xx |
| 209 | | Résorption des frais préliminaires | xx | |
| | 20 | Frais préliminaires | | xx |

Chapitre 02: LES AMORTISSEMENTS

: I- Notion d'amortissements

Les investissements sont les valeurs ou biens acquis et détenus par l'entreprise d'une manière durable. Et qui doivent permettre de poursuivre son activité. En raison du principe de la continuité de l'activité, l'entreprise doit être en mesure de conserver ses outils de travail, comme ils se déprécient avec le temps ou l'usage elle doit pouvoir les remplacer lorsqu'ils seront hors d'usage

Ainsi les amortissements sont l'expression monétaire de l'amointrissement subit par les investissements du fait de leurs utilisation ou détention

: II- Définition comptable de l'amortissement

Le plan comptable national donne la définition suivante des : amortissements

Les amortissements représentent la constatation de **la dépréciation** des »
 « investissements permettant la reconstitution des fonds investis
 Le souci exprimé à travers cette définition est la reconstitution des fonds investis alors que d'autres conceptions nous présentent comme préoccupation dominante soit le renouvellement de la capacité de production, ou encore la quote- part de charges à déduire du bénéfice imposable

:III- Notion de dépréciation

La dépréciation d'un investissement engendre un flux interne transformant les emplois provisoires (Actifs investis) en emplois définitifs (charges)

L'amortissement de ce point de vue est une consommation partielle d'investissement donc l'amortissement est une charge comptabilisée mais .non payée

Cette dépréciation peut être normal, en effet un investissement peut se déprécier avec le temps. L'investissement peut se déprécier avec l'usage au cours des nombreux cycles de production, aussi l'investissement peut se déprécier à cause de l'évolution de la technologie, par exemple l'outil .informatique

La dépréciation des investissements est constatée dans la comptabilité de l'entreprise pour que l'actif indique la valeur réelle des investissements est que les charges d'exploitation comprennent les charges liées à la .consommation d'investissements

: IV- Dispositions légales et réglementaires

Les amortissements des investissements obéissent à des dispositions légales :et réglementaire. C'est ainsi que

Le PCN stipule: « Les amortissements calculés à partir du moment où un - investissement et acquis ou terminé doivent être pratiqués chaque année, « même en absence de bénéfice

Le code de commerce précise dans son article 718: « même en l'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions .« nécessaires pour que le bilan soit sincère

.De plus l'amortissement obéit à des règles fiscales particulières et précises-

:V- Les éléments amortissables

A l'exception des terrains et des fonds de commerce, tous les autres investissements sont normalement amortissables

Dans ce cas, la dépréciation est considérée comme une charge

: d'exploitation et doit être comptabilisée comme suit

| | | | | |
|-----|----|--|----|----|
| 682 | | <div style="text-align: center; margin-bottom: 5px;">31/12</div> Dotation au amortissement | xx | |
| | 29 | Amortissements | | xx |
| | | Constatation de l'amortissement pourL'exercice | | |

:Remarques

Le montant de l'amortissement comptabilisé au débit du compte "682" (1) aura une répercussion sur le résultat d'exploitation, lors de la passation .des écritures de reclassement

À chaque compte d'investissement correspond un compte (2) d'amortissement, dont le numéro est obtenu en intercalant le chiffre "9" entre le premier et le second chiffre du numéro du compte d'investissements correspondant, ces comptes d'amortissements sont par natures créditeurs, et doivent figurer à l'actif du bilan en soustraction des comptes .d'investissements (comptes d'actif Soustractifs)

: VI Terminologie relative aux amortissements

: La valeur d'origine (coût historique) -1

C'est le coût d'achat de l'investissement, formé par le prix d'acquisition et les frais accessoires (Frais de montage, Droit de douane.....etc.)

:la valeur nette comptable -2

.C'est la différence entre la valeur d'origine et les amortissements pratiqués

:l'annuité d'amortissement -3

.C'est le montant de l'amortissement pratiqué à la fin d'un exercice donné L'annuité ne concerne qu'un seul exercice, et la durée au quelle correspond .ne dépasse pas 12 mois

:Durée d'utilisation -4

La loi a fixé des durées forfaitaires par catégorie de biens, ces durées :minimales sont les suivantes

- ;à 100ans pour les immeubles 50
- ;à 50 ans pour les bâtiments industriels 20
- ;ans pour le matériel et outillage 10
- ;10ans pour les équipements du bureau
- .à 5 ans pour le matériel de transport 4

Ces nombres sont essentiellement indicatifs, et les durées d'utilisation admises doivent être adaptées aux conditions propres de l'entreprise

:Taux d'amortissement -5

On calcule l'anuité d'amortissement en multipliant la valeur d'origine par « un pourcentage appelé « **taux d'amortissement**

$$\text{Taux d'amortissement} = 100 / \text{Durée d'utilisation}$$

$$\text{Anuité d'amortissement (Dotation annuelle)} = \text{Base d'amortissement} \times \text{Taux d'amortissement}$$

:VII- Les différentes méthodes de calcul d'amortissements

Il existe plusieurs types ou modes d'amortissements pratiqués on va essayer de les présenter avec un peu de détail

: l'amortissement constant (linéaire) -1

:Définition et fondement légal 1-1

Ce mode d'amortissement considère la dépréciation des investissements proportionnelle au temps indépendamment du degré d'utilisation ou de degré d'obsolescence technologique

L'article 174 du code des impôts et taxes assimilées stipule au premier alinéa

Est applicable de plein droit, pour toutes les immobilisations, le système » «.d'amortissement des équipements linéaire

:Principe 2 -1

La valeur d'origine de l'investissement est répartie par fractions égales sur toute la durée d'utilisation

Lorsque l'investissement a été acquis en cours d'exercice, L'annuité d'amortissement doit être calculée au prorata du temps réel d'utilisation pendant cet exercice

Donc l'anuité est calculée au prorata de la durée existante entre la date d'acquisition et le dernier jour de la période

| |
|--|
| $L'annuité = V O * \text{Taux linéaire} * \text{durée réelle de possession} / 12 \text{ mois}$ |
|--|

La durée réelle d'utilisation d'un investissement est souvent difficile à déterminer. Il est fixé des durées probables d'utilisation, déterminées en fonction des conditions d'emploi et d'exploitation propres à l'entreprise

Les taux généralement retenus en Algérie, sont les suivants

| Elément à amortir | Taux |
|--|-------------|
| Agencement (Maçonnerie, menuiserie)- | % 10 |
| Automobiles- | % à 25 % 20 |
| Bâtiments d'habitation- | % à 3 % 2 |
| Bâtiments commerciaux- | % à 5 % 4 |
| Bâtiments industriels- | % 5 |
| Emballages récupérables- | % 15 |
| Matériels de bureau- | % 15 |
| Machines – outils- | à 15% % 10 |
| Mobilier commercial de bureau- | % 10 |
| Moteurs- | % 20 |
| Outillages- | % 3 ,33 |
| Petits outillages- | % 100 |
| Travaux d'art (Voies ferrées, Ponts, Grues)- | % 10 |

Exemple 01:

Une machine industrielle a été acquise pour 100000DA le 18 mars de l'année "n"

- Durée probable d'utilisation 10 ans
 Calcule du taux d'amortissement $100/10 = 10\%$

Calcule de l'annuité de l'année "n" $\frac{100000 \times 10 \times 9}{100 \times 12} = 7500$

- l'annuité est calculée en fonction du temps d'utilisation pendant l'année "n", du mois d'avril au mois de décembre (neufs mois)
 - Pour les neuf années suivantes, les annuités sont constatées et correspondent à 12 mois (1ans) chacune:

$$100000 \times 10\% = 10000$$

Pour l'exercice "n+10", l'annuité doit correspondre à une durée de trois mois seulement

$$\frac{100000 \times 10 \times 3}{100 \times 12} = 2500$$

- Aussi les amortissements sont repartis sur une période de:

$$9 \text{ mois} + 9 \text{ ans} + 3 \text{ mois} = 10 \text{ ans}$$

- le montant total des amortissements pratiqués est:
 $7500 + (10000 \times 9) + 2500 = 100000$

Remarque:

En aucun cas, le montant total des amortissements pratiqués ne doit dépasser la valeur d'origine de l'investissement amorti.

Le tableau d'amortissement:

Le tableau d'amortissement s'établira comme suit:

Tableau d'amortissement de la machine
 Taux d'amortissement constant : 10%

| Années | V.O | Annuités | Amortissement cumulé | V. N. C |
|-----------|--------|----------|----------------------|---------|
| N (9mois) | 100000 | 7500 | 7500 | 92500 |
| N + 1 | 100000 | 10000 | 17500 | 82500 |

| | | | | |
|--------------------|--------|-------|--------|-------|
| N + 2 | 100000 | 10000 | 27500 | 72500 |
| N + 3 | 100000 | 10000 | 37500 | 62500 |
| N + 4 | 100000 | 10000 | 47500 | 52500 |
| N + 5 | 100000 | 10000 | 57500 | 42500 |
| N + 6 | 100000 | 10000 | 67500 | 32500 |
| N + 7 | 100000 | 10000 | 77500 | 22500 |
| N + 8 | 100000 | 10000 | 87500 | 12500 |
| N + 9 | 100000 | 10000 | 97500 | 2500 |
| N + 10 (3 mois) | 100000 | 2500 | 100000 | 0 |

2 - L'amortissement dégressif (décroissant) :

2 -1 Définition:

La dépréciation subie par un certain nombre d'investissement est plus forte les premières années, en raison de l'obsolescence due à un progrès technique important dans le domaine, ceci a conduit à admettre le principe d'amortissement décroissant ou dégressif.

Sont champs d'application est constitué de:

- Equipement concourant directement à la production autre que les immeubles d'habitation, les chantiers et les locaux servant à l'exercice de la profession.
- Pour le secteur touristique: le système fiscale dégressif est applicable pour les bâtiment et locaux servant à l'exercice de l'activité.

2-2 Fondement légale:

Le mode dégressif fiscal est autorisé en algérie et ce à travers la loi des finances de 1989 – Article 2 – Alinéa 2

2-3 Principe:

Les amortissements successifs sont calculés non pas sur la valeur d'origine, mais sur la valeur résiduelle.

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire par l'un des coefficients suivants:

| | | | |
|---------------------|---------------|-------------|----------------|
| Durée d'utilisation | Taux constant | Coefficient | Taux dégressif |
|---------------------|---------------|-------------|----------------|

| | | | |
|--------|--------|-----|---------|
| 3 ans | 33.33% | 1.5 | 50 % |
| 4 ans | 25 % | 1.5 | 37.5 % |
| 5 ans | 20 % | 2 | 40 % |
| 8 ans | 12.5% | 2.5 | 31.25 % |
| 10 ans | 10 % | 2.5 | 25 % |

Pour éviter que l'amortissement ne dure indéfiniment lorsque l'annuité dégressif ainsi calculée devient égale ou inférieure au quotient obtenue en divisant la V N C par le nombre d'années restants à courir.

A ce stade le fisc permet de retenir le résultat de la division pour les dernières annuités.

Exemple:

Supposons qu'une machine soit achetée à 100 000DA et que sa durée de vie soit de 5 ans

- l'amortissement linéaire est de 20 % donc le coefficient est de 2.
- Le taux dégressif s'élève à $2 \times 20 \% = 40 \%$
- La première année, le matériel sera amorti pour:
 $100000 \times 40 \% = 40000$
- La valeur nette comptable du matériel est à la clôture du premier exercice de $100\ 000 - 40000$ soit 60000, une valeur résiduelle qui va servir de base à l'amortissement du deuxième exercice:
 $60000 \times 40 \% = 24000$.
- La valeur résiduelle est donc de $60000 - 24000 = 36000$
- La dotation à la clôture du troisième exercice se calcule aussi:
 $36000 \times 40 \% = 14400$
- la nouvelle valeur résiduelle est de $36000 - 14400$ soit 21600
- lors du calcul de la quatrième dotation, il reste deux ans à amortir sur une valeur résiduelle de 21600

Linéairement, on obtient $21600/2$ soit 10800 de dotation alors que dégressivement il vient: $21600 \times 40\% = 8640$.

On amortira donc la quatrième et la cinquième année pour 10800

Tableau d'amortissement dégressif de la machine

| Années | Valeur brute | Dotation aux amortissements | Amortissements cumulés | Valeur résiduelle ou |
|--------|--------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|
|--------|--------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|

| | | | | VNC |
|-----|--------|-------|--------|-------|
| N | 100000 | 40000 | 40000 | 60000 |
| N+1 | | 24000 | 64000 | 36000 |
| N+2 | | 14400 | 78400 | 21600 |
| N+3 | | 10800 | 89200 | 10800 |
| N+4 | | 10800 | 100000 | 0 |

Remarque:

Cette méthode de calcul appliquée en Algérie est inspirée du plan comptable français, par ailleurs il y a la méthode **SOFTY** qui est applicable aux U.S.A.

SOFTY c'est l'abréviation de « Sam of the years » qui veut dire la somme des ans.

Cette méthode stipule que l'amortissement est une suite numérique décroissante comme suit:

- On additionne les rangs de nombre d'année de l'utilisation de l'investissement.
- On divise le rang de la dernière année d'utilisation sur la somme obtenue puis le rang de l'année précédente et ainsi de suite jusqu'à la première année.
- On obtient les annuités d'amortissement on multiplie la V.O par le quotient des divisions précédentes de chaque année respectivement.

3- L'amortissement progressif (croissant):

3-1 Définition:

Ce mode d'amortissement est peu employé car il correspond rarement à une réalité économique quel qu'elle soit.

Ce type d'amortissement peut être justifié pour les investissements acquis sur fonds d'emprunts et lorsque cet emprunt est remboursé par annuités constantes.

Les remboursements effectués chaque année de l'emprunt, vont donc en croissant et la progression dans le temps des annuités d'amortissement permet à l'entreprise de suivre le rythme de remboursement des fonds

empruntés, ce qui allège singulièrement la gestion de la trésorerie de l'entreprise.

3 -2 Fondement légale: __

Ce système d'amortissement est permis en Algérie (loi de finances pour 1989 – article II – alinéa 2).

Le mode de calcul est précisé par cette loi:

Les annuités sont obtenues en multipliant la base amortissable par une fraction admettant comme numérateur le nombre d'années correspondant à la durée d'utilisation déjà courue et comme dénominateur la rapport suivant:

$$\frac{N \times (N + 1)}{2}$$

N: est le nombre d'années d'amortissement soit:

| | |
|---|---------------|
| $\text{Annuité} = \text{base amortissable} \times \frac{2 \times \text{durée d'utilisation courue}}{N (N+1)}$ | <u>courue</u> |
|---|---------------|

Exemple:

Acquisition d'une voiture sur fonds d'emprunts remboursable par annuités constantes.

Ce véhicule est acquis début janvier 19A au prix de 480 000 DA

Voiture \Longrightarrow Durée d'utilisation prévue: 5 ans

- Pour la première annuité: \longrightarrow La durée d'utilisation courue est de 1 ans.

$$48000 \times \frac{2 \times 1}{5 \times 6} = \frac{48000}{3} = 32000 \text{ _____ } -$$

30 15

- Pour la deuxième : → La durée d'utilisation courue est de 2 ans

$$48000 \times \frac{2 \times 2}{30} = \frac{480000 \times 4}{30} = 64000__$$

- Ainsi de suite pour les autres annuités.

4 - L'amortissement variable:

A la fin de chaque exercice, on s'efforce de déterminer la dépréciation réelle des investissements à amortir.

Cette estimation est toujours délicate et parfois arbitraire, car elle peut donner lieu suivant les fluctuations économiques, a des écarts considérables d'un exercice a un autre.

5 - L'amortissement exceptionnel :

En raison des circonstances économiques particulières ou de condition spéciale d'exploitation, les entreprises peuvent être appelées a pratiquer des amortissements exceptionnels: amortissements accélérés sur du matériel et des installations destinés a des fabrications nouvelles de caractère provisoire ou de rendement précaire; amortissements arrières respectant des amortissements complémentaires, destinés a compenser des insuffisances sur les exercices antérieursetc.

VIII- L'enregistrement comptable des amortissements:

Pour la comptabilisation des amortissements il faut distinguer deux situations qui naissent de la nature même de l'amortissement, la question qui se pose est de quel amortissement il s'agit? Soit l'amortissement **normal** ou bien l'amortissement **exceptionnel**?

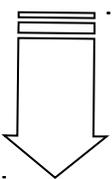
1- comptabilisation de l'amortissement normal:

- Dans ce cas, les comptes d'amortissement sont crédités du montant des amortissements effectués au cours de chaque exercice, par le débit du compte 682 « Dotations aux amortissements ».

Exemple:

Reprenons les données du premier exemple.

La comptabilisation sera comme suit

| | | | | |
|-----|------|---|-------|-------|
| 682 | 2943 | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">n/31/12</p> <p>Dotations aux amortissements Amortissement du matériel</p> <p style="text-align: center;">Constatacion de l'amortissement pour l'exercice n</p> </div> | 7500 | 7500 |
| 682 | 2943 | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">n+1/31/12</p> <div style="text-align: center;">  </div> </div> | 10000 | 10000 |
| 682 | 2943 | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">n+10/31/12</p> <p>Dotations aux amortissements Amortissement du matériel</p> <p style="text-align: center;">Constatacion de l'amortissement pour l'exercice n+10</p> </div> | 2500 | 2500 |

2 - comptabilisation de l'amortissement exceptionnel:

Cet amortissement concerne les investissements non- dépréciables (fond de commerce et terrains autre que les carrières et gisements.....)

La dépréciation devrait résulter de faits significatifs (guerres, cataclysme....etc.),

Dans ce cas, elle est comptabilisée par le crédit des comptes d'amortissements correspondants avec le montant de la moins value constatée par le débit du compte 699 « dotations exceptionnelles ».

Exemple:

Un fond de commerce a été acquis pour 100 000DA par suite d'une modification des plans d'urbanisme sa valeur est estimée a 80 000DA

- On va constater la diminution de la valeur du fond de commerce comme suit:

31/12

| | | | | | |
|-----|-----|--|-------|--|-------|
| 699 | | Dotations exceptionnelles Amortissement des éléments incorporels Dépréciation exceptionnelle du F. C | 20000 | | 20000 |
| | 291 | | | | |

3 - Comptabilisation des cessions des investissements:

En cas de cession d'un investissement, on doit respecter les étapes suivantes:

- 1- Calculer et comptabiliser l'amortissement de l'année en cours (du 02/01 à la date de la cession);
- 2- Calculer le total des amortissements, de la date d'acquisition à la date de cession et la V.N.C en faisant la différence entre la V.O et le total des amortissements;
- 3 - Comptabiliser la sortie de l'investissement et ce en débitant les comptes « 29 Amortissement de l'investissement concerné » (total des amortissements) et « 692 valeur résiduelle » des investissements cédés ou détruits » (V.O- total des amortissements) par le crédit du compte 2x «investissement concerné »
- 4 - Comptabiliser la valeur de cession en débitant le compte de créance par le crédit du compte «792 Produits de cession des investissement cédés»

Ces constatations seront mises en rapport lors des écritures de reclassement, dans le compte « 84 résultat hors exploitation » ce qui permettra l'incorporation des résultat de cession.

Exemple:

Le 11 juillet 2002, une entreprise à céder une voiture pour la somme de 45 000DA, cette voiture a été acquise le 03 janvier 2000 pour 82 000DA

Voiture → matériel de transport → taux d'amortissement= 20 %

| | | | | | |
|-----|------|--|------|------|--|
| | | 12/07/2002 | | | |
| 682 | 2944 | Dotation aux amortissements Amortissement du matériel de transport Constat de la dotation complément | 8200 | 8200 | |
| | | °d | | | |

| | | | | |
|------|-----|--|-------|-------|
| 2944 | | Amortissement du matériel de transport | 41000 | |
| 692 | | Valeur résiduelle des investissements cédés | 41000 | |
| | 244 | matériel de transport pour soldes des comptes | | 82000 |
| | | °d | | |
| 485 | | Banque | 45000 | |
| | 792 | Produits de cession d'investissement Cession d'une voiture chèque n°..... | | 45000 |

IV Rôle économique et financier des amortissements:

1- rôle économique:

L'amortissement qui permet de constater périodiquement l'usure et la dépréciation des investissements, conduits en définitive, au prélèvement sur les produits de l'entreprise des annuités nécessaires au renouvellement de ces investissements lorsqu'ils seront devenues hors usage.

En périodes de dépréciation monétaire, les amortissements calculés sur la valeur d'origine des investissements sont insuffisants et permettent plus le renouvellement de ces éléments amortis et hors usage, il convient alors de déterminer les annuités d'amortissements en fonction des valeurs de réévaluation

2 - Rôle financier:

La somme des amortissements pratiqués en fin d'exercice, constitue pour l'entreprise une ressource interne qui contribue au financement de l'acquisition de nouveaux investissements ajoutée aux profits qu'elle conserve,

Ils forment le CASH – FLOW. Ce dernier représente la capacité globale de financement d'investissements de remplacement ou d'investissements nouveaux de l'entreprise.

Chapitre 03:

LES PROVISIONS

I Généralités:

Les provisions correspondent a **des charges** comportent quelque **incertitudes** quant à leurs **montants** et parfois quant à leur **existence** même.

Ces charges sont simplement **probables**, mais étant nées en cours d'exercice, elles doivent être comptabilisés en fin d'année (principe de prudence).

Pour que le résultat déterminer par l'entreprise soit aussi exact que possible.

II Définition:

On définit la notion de « Provision » comme étant la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur du patrimoine de l'entreprise, non jugé inversible.

Pour être déductibles fiscalement, les provisions doivent respecter des conditions de fond:

- La provision doit avoir un objet et un montant nettement précisés.
- La provision doit être évalué avec une approximation raisonnable.
- La provision doit correspondre à des charges ou des pertes suffisamment probables (événement en cours, faits survenues au cours de l'exercice et existent toujours à la clôture)

Et des conditions de forme:

- La provision doit être constatée dans les écritures de l'exercice.
- Pour être admises en franchise d'impôts, les provisions doivent figurer sur un relevé des provisions annexé à la déclaration du résultat fiscal, sous peine d'amande

A noter que, même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il doit être procéder aux provisions nécessaires.

III- Les différentes catégories de provisions:

Il existe plusieurs catégories de provisions:

1- Provisions pour dépréciation d'actif:

Les provisions pour dépréciation sont la constatation comptable des moins- value d'actifs non amortissables, ces provisions sont constituées afin que l'actif indique la valeur minimale des biens de l'entreprise. En vertu du principe de prudence qui gouverne la comptabilité.

On peut distinguer trois types de provisions pour dépréciation:

1-1- Provision pour dépréciation des stocks:

Il arrive que, par suite d'une baisse des cours des matières premières, marchandises et produits

Par suite de caducité ou de détérioration fortuite, la valeur réelle de ces biens a la date de l'inventaire, soit inférieur à leur coût d'achat ou de production.

Aux termes de l'article 22 de l'arrêté du 23 juin 1975 relatifs aux modalités d'application du PCN, lorsque la valeur des stocks a la clôture de l'exercice est inférieur a leur coût réel 'achat ou de production. Les entreprises doivent constituées es provisions pour dépréciation.

1-2 Provision pour dépréciation des titres:

Les titres sont comptabilisés a leur prix d'achat et pendant le dernier mois de l'exercice, lorsque le cours des titres est inférieur au prix d'achat de ces derniers, il serait nécessaire e comptabilises la moins-value constatée.

1-3 Provision pour dépréciation des créances sur clients:

Les créances sur les clients sont également sujettes à des moins-values,

Lorsque certains faits permettent de douter de la solvabilité du débiteur (cessation de paiement ou mise en faillite).On procède à une estimation de la perte probable définie le plus souvent en pourcentage du montant de la créance.

2- Provisions pour pertes et charges:

Les provisions pour pertes et charges représentent des fonds prélevés sur le résultat avant impôt, en vue de faire face ultérieurement à la réalisation d'un événement probable, lié aux activités de l'entreprise. Elles se divisent en deux catégories:

2-1- les provisions pour pertes probables:

Elles représentent le coût du risque de pertes, comportant un élément d'incertitude quant à leur montant, ou à leur réalisation. Leurs effets ne sont pas nécessairement irréversibles et ne sont pas susceptibles d'être affectés à un ou plusieurs postes du bilan. Elles correspondent à des risques assez variés:

- litiges avec des tiers;
- garanties données aux clients;
- pertes de change (fluctuations des cours des monnaies étrangères).

2-2 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices:

Conformément aux dispositions du PCN, les provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices sont destinées à faire face à des charges d'exploitation, elles correspondent aussi à des charges prévisibles qui étant donné leur nature et leur importance ne sauraient logiquement être supportées par le seul exercice au cours duquel elles seront engagées. Il s'agit le plus souvent de provisions pour grosses réparations. Ces charges présentent simultanément les caractères suivants:

- Elles sont prévisibles
- Elles se réalisent dans un intervalle de temps supérieur à un an.
- Elles sont d'un montant relativement important.

3- Provisions réglementées:

Elles ont un caractère particulier, en ce sens qu'elles ne correspondent généralement pas à la constatation d'un amoindrissement de la valeur du Patrimoine de l'entreprise, mais à une fraction de bénéfice placée sous un régime d'exonération provisoire.

Elles constituent le plus souvent des réserves qui ne sont pas définitivement libérées de l'impôt et elle sont logiquement intégrés aux capitaux propres.

Elles sont toujours considérées, au compte de résultat comme des charges exceptionnelles.

N'étant pas de véritables provisions au sens strict de notre définition initiale. Leur enregistrement n'est que facultatif et qu'une décision de gestion. Toutefois, en raison de leur importance et de leur conséquence sur le résultat et sur l'impôt à payer, les méthodes utilisées pour leur calcul et leur impact fiscal sur le résultat et les capitaux propre doivent être indiquées dans l'annexe.

IV- Enregistrement comptable des provisions:

Une provision constatée à la fin d'un exercice doit être révisée à la fin de chaque exercice suivant, pour tenir compte de l'évaluation du risque qui peut demeurer le même, mais également augmenter ou diminuer.

Nous considérons alors trois événements:

- la constatation de la provision.
- Le réajustement de la provision.
- L'utilisation de la provision devenue en tout ou en partie sans objet.

1- Traitement comptable des provisions pour dépréciation d'actif:

1-1 la constatation de la provision:

La provision est constatée au débit du compte « 699 Dotations_ exceptionnelles » en contre partie de la subdivision appropriée du compte « 39 Provisions pour dépréciations des stocks » ou « 49 Provision pour dépréciation des créances ».

Exemple:

Dans la balance avant inventaire les comptes des stocks et des créances présentent les soldes suivant au 31/12/2000

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 30 - Marchandises: | SD 450 000DA |
| 421 - Titres de participation: | SD 500 000DA (500 actions x 1000DA) |
| 423 - Tires de placement: | SD 200 000DA (20 titres x 10 000DA) |
| 470 - Clients: | SD 800 000DA |

Données d'inventaire:

- selon les données du marché, les marchandises seront vendues au cours de l'année prochaine pour 400 000DA

- Dans le marché boursier, les valeurs des titres sont :
 - Titre de participation 900DA/ l'un.
 - Titre de placement 9 500DA/ l'un.
- Un client qui présente un SD de 120 000DA n'espère payer que 100 000DA.

Solution:

Les pertes probables sont:

- Marchandises: 450 000 – 400 000 = 50 000DA
- Titre de participation: 5 00 x (1 000 – 900) = 50 000DA
- Titre de placement: 20x (10 000 – 95 00) = 10 000DA
- Clients: 120 000 – 100 000 = 20 000DA

Comptabilisation:

| | | 31/12/2000 | | |
|-----|------|--|---------|--------|
| 699 | | Dotations exceptionnelles | 130 000 | |
| | 390 | Prov. pour dép. de M/ses | | 50 000 |
| | 4921 | Prov. pour dép. titre de participation | | 50 000 |
| | 4923 | Prov. pour dép. titre de placement | | 10 000 |
| | 4970 | Prov. pour dép. de comptes clients | | 20 000 |
| | | Constatation des provisions | | |

Remarques:

- Les dotations exceptionnelles auront une répercussion sur le résultat hors exploitation (compte " 84")
- L'entreprise peut ouvrir le compte " 472", si elle juge que le nombre des créances litigieuses est important.

1- 2 Réajustement des provisions constatées:

A la fin de la période suivante puis des périodes ultérieures, plusieurs cas peuvent se présenter:

- Augmenter la provision déjà constatée.

- Diminuer la provision déjà constatée.
- Annuler la provision déjà constatée.

1^{er} Cas: Augmentation de la provision:

C'est-à-dire la perte estimée est supérieure à la provision constatée, dans ce cas on doit réajuster en augmentant la provision de la différence entre la provision déjà constatée et la perte estimée du compte intéressé.

| |
|---|
| $\text{Montant de réajustement} = \text{Perte estimée} - \text{Provision déjà constatée}$ |
|---|

Exemple:

(Les mêmes données du 1^{er} exemple)

Au 31/12/2001 D'après les données d'inventaire:

- La perte estimée sur les stocks de marchandises est de 70 000 DA.
- Le client on espère récupérer de lui que 70 000DA.

Solution:

- Montant e réajustement de la provision pour dépréciation de marchandises = 70 000 – 50 000 = 20 000
- Montant de réajustement de la provision pour dépréciation de compte clients = (120 000 – 70 000)- 20 000 = 30 000

L'écriture comptable:

| | | | | | |
|-----|------|------------------------------------|--------|--|--------|
| | | 31/12/2001 | | | |
| 699 | | Dotations exceptionnelles | 50 000 | | |
| | 390 | Provisions pour dépré- des stocks | | | 20 000 |
| | 4970 | Provisions pour dépré- des clients | | | 30 000 |
| | | Réajustement de provision | | | |

2^{ème} Cas: Diminution de la provision:

La diminution se fera dans le cas où la perte estimée est inférieure à la provision déjà constatée.
 Dans ce cas on doit diminuer le montant de la provision passée pour le compte intéressé.

$$\text{Montant de réajustement} = \text{Provision constatée} - \text{perte}$$

Exemple:

(Même donnée du 1^{er} exemple)

Au 31/12/2001, d'après les données d'inventaire la valeur des titres de participation selon le marché boursier est de 950Da/l'un.

Solution:

- La provision constatée: $500 \times 100 = 50\,000$
- La perte estimée: $500 \times (1\,000 - 950) = 25\,000$
- Réajustement: \longrightarrow 25000

L'écriture comptable:

| | | | | |
|------|--|---|-------|--|
| 4921 | | 31/12/2001 Prov. pour dép comptes titres | 25000 | |
| 796 | | Reprise sur charges d'exercices antérieurs | 25000 | |

3^{ème} Cas: Annulation de la provision:

On annule les provisions déjà constatées dans le cas où aucune perte n'est estimée pour l'un des comptes d'actif.

$$\text{Montant d'annulation} = \text{Montant de la provision}$$

Exemple:

(Même données du 1^{er} exemple)

Au 31/12/2001, D'après les données d'inventaire, la valeur des titres de placement selon le marché boursier est de 10 000DA (Aucune perte n'est estimée)

L'écriture comptable:

| | | | | |
|------|-----|-------------------------------------|--------|--------|
| | | 31/12/2001 | | |
| 4923 | | Prov. P dép cpts titre de placement | 10 000 | |
| | 796 | R.S/ charges exercice antérieures | | 10 000 |
| | | Annulation de la provision | | |

1-3- Utilisation des provisions:

1-3-1 Les stocks:

Une fois que les marchandises qui ont fait l'objet des provisions sont vendues, On doit utiliser les provisions déjà constatées au 31/12/2001 comme suit:

| | | | | |
|----|-----|--|-----|-----|
| | | 31/12/2001 | | |
| 39 | | Prov. pour dép des comptes stocks | xxx | |
| | 796 | Reprise sur charges des exercices Antérieurs | | xxx |
| | | Utilisation des provisions | | |

1-3-2 les clients:

L'utilisation des provisions sur clients indique que le client intéressé a pris une décision définitive sur sa créance, soit le paiement de la totalité, d'une partie ou bien il déclare qu'il ne pourra plus payer.

Exemple:

(Reprenons les données du 1^{er} exemple)

1^{er} CAS:

Le paiement de la totalité de la créance alors, on passe l'écriture suivante:

31/12/2001

LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

| | | | | |
|------|-----|------------------------------------|--------|--------|
| 485 | | Banque | 120000 | |
| 4970 | | Prov. pour dép. des créances | 50000 | |
| | 796 | Reprises des exercices antérieures | | 50000 |
| | 470 | Client | | 120000 |

2^{ème} Cas:

Le paiement définitif de 40 000DA par chèque bancaire a la date de 05/01/2002

| | | | | |
|------------|-----|---|--------|---------|
| 05/01/2002 | | | | |
| 485 | | Banque | 40 000 | |
| 4970 | | Prov. pour dép des créances | 50 000 | |
| 694 | | Créances irrécouvrables | 30 000 | |
| | 470 | Clients | | 120 000 |
| | | Utilisation définitive du compte client | | |

| | |
|--|-----------------|
| (Valeur nominal de la créance) – (Montant payé + provision constituée) | <u>3</u> |
|--|-----------------|

3^{ème} cas:

Le paiement définitif de 80 000DA par chèque bancaire a la date de 05/01/2002

05/01/2002

| | | | | |
|-------------|--|---|------------------|-----------------|
| 485 4970 | | Utilisation définitive du compte client | 80 000 50 000 | 10000 120000 |
|-------------|--|---|------------------|-----------------|

(Montant payé + Prov. constatée) – (Valeur nominal) = reprise sur charges des exercices antérieurs

1-3-3 les titres:

Lorsque l'entreprise cède les titres de participation qui ont fait l'objet de provisions, on doit utiliser les provisions déjà constatées

Exemple:

(Les mêmes données pour 1^{er} exemple)

Le 20/04/2002 l'entreprise cède tous les titres de participation déjà en porte feuille par chèque bancaire, le prix de vente d'un titre est de 1 100DA

Solution:

| | | | | |
|-------------|----------------|--|------------------|--------|
| 20/04/2002 | | | | |
| 4921 693 | | Prov. pour dép. des titres de participation Valeur résiduelle des autres éléments d'actif Titres de participation Sortie de 500 actions pour ventes | 25 000 475000 | 500000 |
| 485 | 421 793 | °d Banque Produits de cession des autre E.A Cession des titres de placement par chèque 500 x 1100 | 550000 | 550000 |

2- Traitement comptable des provisions pour pertes et charges:

2-1 La constatation de la provision:

Les provisions pour pertes probables sont constatées au débit du compte "699" et les provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices sont constatées au débit du compte "685 dotation aux provisions", celles-ci étant considérées comme des charges normales d'exploitation.

Exemple:

- L'entreprise est en litige avec un client, ce dernier réclame par voie de justice des dommages et intérêts d'un montant de 200 000DA, le procès est en cours, et il y a un risque de le perdre.
- L'entreprise programme des grosses réparations d'un montant de 6 000 000DA à répartir sur 3 ans.

L'écriture comptable est comme suit:

| | | n/31/12 | | |
|-----|-----|---|----------|---------|
| 699 | 190 | Dotations exceptionnelles Prov. pour Pertes probables | 200 000 | 200 000 |
| | | °d | | |
| 685 | 195 | Dotations aux provisions Prov. pour charges à répartir | 2000 000 | 2000000 |
| | | Constatation de la prov. pour Répartir sur 3 ans | | |

Remarques:

- Les dotations aux provisions auront une répercussion sur le résultat d'exploitation " compte 83", lors de la passation des écritures de reclassement, en fin d'exercice.

- Pour les réparations, chaque fin d'année on constate 2000 000DA de provisions jusqu'à ce que le montant de la provision atteindra 6000 000DA

2-2 Réajustements des provisions constatées:

Généralement le réajustement, ne concerne que les provisions pour pertes probables.

en chaque fin d'exercice on réajuste la provision déjà constatée jusqu'à l'utilisation finale de la provision et cela soit en augmentation(le procédé est le même que la constatation 699/190 pour la différence entre la perte estimée et la provision constatée), soit l'annulation

Exemple:

(Même exemple précédent)

L'entreprise présente des preuves concernant le procès avec le client (x), la perte estimée de 150 000DA.

L'écriture comptable:

| | | | | |
|-----|-----------|---|-------|-------|
| | n+1/31/12 | | | |
| 190 | 796 | Prov. pour pertes probable | 50000 | |
| | | Reprise sur charges des exercices antérieures | | 50000 |
| | | Rajustement de la provision | | |

2-3 Utilisation des provisions constatées:

Lorsque la perte est réalisée, on doit utiliser les provisions déjà constatées par deux opérations comptables.

2-3-1- constatation de la charge:

Exemple: (mêmes données)

- l'entreprise est condamnée par la justice a payer la somme de 180 000DA au client selon le procès n° ..., le payement a été effectué par chaque bancaire.

- La charge des réparations prévue a atteint un montant de 5 800 000DA payé par banque.

L'écriture comptable:

| | | date | | |
|-----|-----|--|---------|---------|
| 69 | | Charges hors exploitation | 180000 | |
| | 485 | Banque Procès N°.... Affaire N° ... chèque bancaire N°.... | | 180000 |
| | | °d | | |
| 622 | | Entretien et réparation | 5800000 | |
| | 485 | Banque Payement facture de réparation N°..... | | 5800000 |

2-3-2- Transfert de charges:

Une fois qu'on a constaté la charge, on doit faire le transfert vers les crédits:

- Du compte "75. Transfert de charges de production".
Si la charge a été constatée dans les comptes de 60 à 62.
- Du compte "78. Transfert de charges d'exploitation".
Si la charge a été constatée dans les comptes de 63-68.

Par les débits:

- Du compte "190: provisions pour pertes probables"
- Du compte "195: provisions pour charges a répartir sur plusieurs exercices".

Des montants des provisions déjà constatées concernant la différence entre la charge réelle et la provision constatée, deux cas peuvent se présenter:

- La charge réelle est supérieure à la provision constatée:
La différence sera portée dans le compte "696 transfert de charges des exercices antérieurs
- La provision est supérieure à la charge réelle :
La différence sera portée au crédit du compte "796 reprise sur charges des exercices antérieurs

Exemple: (même exemple précédent)

Le transfert:



| | | | | |
|-----|-----------|---|---------|-------------------|
| 190 | 79 | date Prov. pur pertes probable Produit hors exploitation Transfert de la charge | 20000 | 20000 |
| 195 | 75 796 | date Prov. pour charge à répartir Transfert de charge de production Reprise sur charge exercices antérieurs Utilisation de la provision | 6000000 | 5800000 200000 |

Si la constatation de la charge était de 6 300 000DA

| | | | | |
|-----|-----|--|-----------|-----------|
| 622 | 485 | date Entretien et réparation Banque Constatation de la charge | 6 300 000 | 6 300 000 |
|-----|-----|--|-----------|-----------|

Ecriture:

| | | date | | |
|------------|----|--|----------------------|-----------|
| 195 696 | | Prov. pour charge à répartir Charge E. antérieurs | 6 000 000 300 000 | |
| | 75 | Transfert charges de production | | 6 300 000 |
| | | Transfert de la charge | | |

V Rôle économique et financier des provisions:

La création de provisions régularise le bilan en faisant apparaître le montant des dépréciations et des dettes probables.

La provision a pour effet de déminuer le bénéfice de l'exercice qui la prend en charge, elle maintient donc, a l'actif. Des sommes d'argent qui, sans cela, en seraient sorties. Grâce a ses provisions, on évite que le résultat de l'exercice suivant celui au cours duquel elles ont été réalisées, soit grevé par ces pertes ou ces charges.

Mais la création de ces provisions présente des inconvénients, en raison de l'incertitude qui pèse sur les montants ou les échéances des pertes et charges prévisibles:

- Une provision insuffisante laisse une part notable de la charge ou de la perte grever le résultat de l'exercice prochain;
- Un excédent de provision fausse le résultat en le déminuent;

Les fonds aussi conservés permettent:

- De compenser les dépréciations d'actif constatées;
- De faire face, au courant d'in exercice ultérieur, a la charge ou à la perte prévue.

Ces provisions constituent donc, des ressources propres dont l'emploi, avant utilisation finale, se trouve à l'actif du bilan.

Chapitre 04: *LES TRAVAUX D'INVENTAIRE*

I- Généralités:

L'inventaire est l'état détaillé de tout ce que possède une entreprise (actif) et de tout ce qu'elle doit (passif). L'article 10 du code de commerce prescrit à toute personne physique ou morale, ayant la qualité de commerçant, de faire, tous les an , un inventaire des élément actifs et passifs de son entreprise et arrêter tous les comptes , en vue d'établir son bilan.

L'inventaire a pour objet essentiel, l'établissement du bilan et la détermination du résultat de l'exercice, en fonction, d'une part, des écritures comptables, d'autre part, des constatations matérielles résultant dudit inventaire.

Le bilan et les tableaux annexes doivent être remis chaque année, à l'administration des contributions directes, en vue de l'imposition des bénéfices réalisés.

II- Inventaire extra-comptable:(physique)

: Inventaire des investissements -1

: Valeurs corporelles-1-1

Les investissements sont comptabilisés à leur **valeur d'origine** : coût de production si ceux-ci sont fabriqués par l'entreprise, ou coût d'achat (prix d'achat majoré, le cas échéant, des frais d'achat) lorsqu'ils sont acquis des tiers lorsque les réparations entraînent une augmentation de valeur de l'investissement, cette plus-value est inscrite au débit du compte d'investissement correspondant. Par contre, les réparations courantes ainsi que les frais d'entretien sont enregistrés au débit de compte de charges « 62 .« services

: *Terrains et constructions*

Un dossier relatif à ces investissements existe dans la plupart des entreprises. A l'inventaire, il est nécessaire de faire état des dépréciations subies par les terrains ou les constructions

: *Matérielles, outillages, mobiliers*

Chaque élément doit faire l'objet d'une fiche, mise au courant en cours d'exercice (lors d'un achat ou d'une cession) et régularisée à l'inventaire

: Valeurs incorporelles-1-2

Les fonds de (éléments incorporels) acquis par le commerçant doivent figurer à l'actif du bilan pour son prix d'achat. S'il a été créé par l'exploitant, sa valeur ne doit pas figurer en comptabilité (sauf en cas de liquidation de la maison de commerce)

: Remarque

Les brevets d'invention (212 droit de la propriété industrielle et commerciale), qui perdent leur valeur au bout d'un certain temps, lorsqu'ils tombent dans le domaine public (cinq, dix ou vingt ans), doivent faire l'objet d'un examen attentif à l'inventaire

Inventaire des stocks-2

L'inventaire des marchandises constitue le travail le plus important et souvent le plus délicat. On doit effectuer le récolement des marchandises, matières, produits semi-ouvrés, productions finis, ... existant en magasin, ainsi que l'inventaire des travaux en cours

Les stocks doivent être évalués au coût d'achat (prix d'achat + frais d'achat) et non au prix de vente. Les frais à incorporer au prix d'achat des marchandises ou de matières et fournitures sont tels que les frais ... d'emballages, de transport, de douane, d'assurance

Cependant, si à l'inventaire, le cours de certains produits est inférieur au coût d'achat, il convient de les évaluer au maximum à leur cours. En d'autres termes, il faut ramener à leur juste valeur les marchandises avariées, défraîchies, démodées ou dépréciées

Dans l'évaluation du stock, on doit inclure les marchandises adressées en consignation, les marchandises entreposées, celles en cours de fabrication, ainsi que les marchandises non parvenues et pour lesquelles les factures correspondantes des fournisseurs ont déjà été enregistrées

Par contre, on doit exclure du stock les marchandises facturées aux clients et non encore livrées, celles reçues à titre de dépôt

Dans le cas d'une entreprise industrielle, les produits finis, les produits semi-ouvrés et les travaux en cours doivent être évalués au coût de production déterminé par la comptabilité analytique

S'il y a une dépréciation de stock à constater, celle-ci intervient comme le second terme d'une soustraction qui donne la valeur économique réelle des marchandises

: Remarque

Les emballages récupérables doivent être inventoriés comme les marchandises : on doit inclure dans le stock les emballages consignés ou prêtés se trouvant chez les clients, par contre, on doit exclure du stock les emballages consignés ou prêtés par nos fournisseurs et se trouvant en notre possession

Inventaire des autres biens-3

: Espèce en caisse -3-1

Le caissier doit établir un bordereau des espèces en caisse, identique à celui utilisé par les banquiers pour les versements d'espèce

: Fonds en banque-3-2

On demande au banquier un relevé de compte (ou extrait de compte) arrêté au jour de l'inventaire, et procéder à l'établissement d'un état de rapprochement dans le cas où le solde de l'extrait de compte n'est pas identique à celui de la comptabilité de l'entreprise

: Remarque

Pour les chèques postaux le problème de l'état de rapprochement ne se pose pas, puisque après chaque opération effectuée avec cet organisme, un nouveau relevé de compte est adressé par ce dernier, indiquant l'ancien avoir, le montant de l'opération et le nouvel avoir. La vérification du solde se fait donc au fur et à mesure de la réception de relevé de compte

: Effets en portefeuille-3-3

On doit établir la liste des effets à recouvrer en portefeuille avec leur échéances et caractéristiques respectives. Le total des valeurs nominales doit rigoureusement concorder avec le solde débiteur du poste « Effets à recouvrer »

: Valeurs mobilières-3-4

Les valeurs mobilières (bons, actions, obligations.....) doivent faire l'objet d'un récolement analogue à celui des marchandises, en tenant compte des titres détenus par l'entreprise et de ceux en dépôt chez la banque. Les titres figurent en comptabilité pour leur prix d'achat. Au jour de l'inventaire, il est procédé à une estimation de ces titres. La valeur d'estimation retenue est

; Le cours moyen en bourse du dernier mois, pour les titres cotés

; La valeur probable de négociation pour les titres non cotés

Si la valeur d'estimation est supérieure au prix d'achat, on ne comptabilise pas la plus-value. Par contre, si elle est inférieure, on enregistre la dépréciation qui figurera dans le bilan en soustraction du prix d'achat (provision pour dépréciation)

: Créances sur clients-3-5

Il convient de dresser et vérifier le relevé général des clients ; préparer : l'état

Des créances totalement irrécouvrables (noms des débiteurs, montants - .des créances)

.Des créances litigieuses (noms des débiteurs, montants des créances)-

.Des créances recouvrables (noms des débiteurs, montants des créances)-

Pour les créances irrécouvrables en totalité, on crédite les comptes de clients correspondant par le débit du compte « 694 Créances

.« irrécouvrables

Pour les créances litigieuses, on évalue approximativement le montant de .dépréciation

puis on ,(Généralement en pourcentage du montant de la créance)

constate la charge probable au débit du compte « 699 Dotations

.« exceptionnelles

: Inventaire des dettes de l'entreprise-4

Il convient d'établir, à l'aide de l'échéancier, la listes des effets à payer en circulation (valeur nominales et échéances) ; de même pour les fournisseurs et créiteurs divers on doit dresser et vérifier les relevés correspondants, sans pour autant omettre les dépenses non encore facturées par les créanciers, qui doivent être comptabilisées aux comptes .de dettes intéressées

: Le livre d'inventaire-5

Le bilan et le tableau des comptes de résultats sont obligatoirement inscrits dans le livre des inventaires. L'énumération détaillée des investissements, stocks, créances, disponibilités et des dettes n'est pas recopiée dans ce livre, mais il faut conserver les documents et livres annexes qui justifient l'exactitude des postes du bilan.

III- Inventaire comptable:

1-Balance avant inventaire:



-Si certains éléments du stock sont détériorés, ceux-ci feront l'objet e provisions : on débite le compte de charges hors exploitation « 699 dotations exceptionnelles », par le crédit du compte « 39 provisions pour dépréciation des stocks » :



Régularisation du compte « 38 Achats » :

Dans le cas ou le compte « 38 achats » n'est pas soldé, au jour de l'inventaire, deux situations peuvent se présenter :

a- Réception de marchandises sans facture :

Exemple:

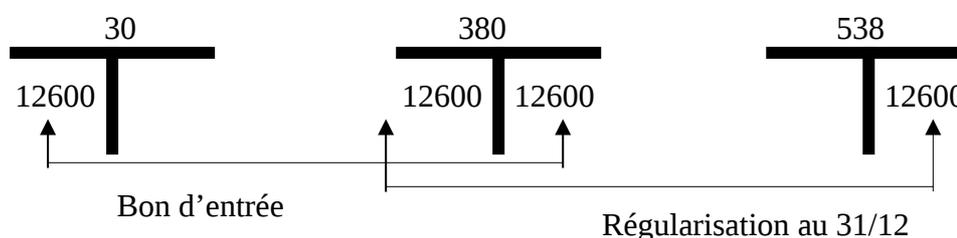
Le 29 décembre 19 A, on réceptionne un lot de marchandise coûtant 12 600DA.

La facture correspondante ne parviendra qu'en janvier prochain.

| | | | | |
|----|-----|--|--------|--------|
| | | 31/12/19A | | |
| 30 | 380 | Marchandises Achats de marchandises Bon d'entrée n°... | 12 600 | 12 600 |

Au jour de l'inventaire, le 31 décembre 19 A, on solde le compte de passage « 380 Achats de marchandises », et on constate, en contrepartie, une dette de stock au crédit du compte de régularisation « 538 factures à recevoir ».

| | | | | |
|-----|-----|---|--------|--------|
| | | 31/12/19A | | |
| 380 | 538 | Achats de marchandises Factures à recevoir Facture à recevoir de X. | 12 600 | 12 600 |



b- Réception de facture sans marchandises:

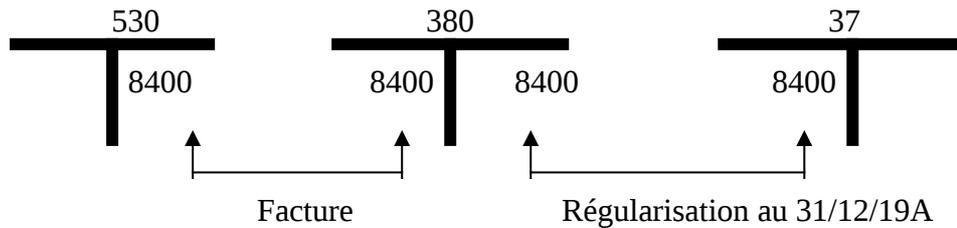
Exemple:

Le 30 décembre 19 A, on réceptionne une facture relative à un achat de marchandises émanant du fournisseur Hamdi. Montant: 8 400 DA.

| | | | | |
|-----|-----|---|-------|-------|
| | | 30/12/19A | | |
| 380 | 530 | Achats de marchandises Fournisseurs Hamdi, sa facture n°... | 8 400 | 8 400 |

Au jour de l'inventaire, si les marchandises correspondantes ne sont pas réceptionnées, on passe:

| | | | | |
|----|-----|--|------|------|
| | | 31/12/19A | | |
| 37 | 380 | Stock à l'extérieur Achats de marchandises Marchandises non parvenues. | 8400 | 8400 |



Ainsi, le compte de passage « 380 Achats de m/ses » est soldé, et le coût d'achat des marchandises non parvenues apparaîtra à l'actif du bilan, parmi les stocks (compte 37).

2-3- Les comptes « 40 » et « 50 » :

2-3-1- Le compte « 40 comptes débiteurs du passif » reçoit, le cas échéant, en fin d'exercice, les soldes débiteurs des comptes de la classe 5. A l'ouverture de l'exercice, suivant, les écritures passées au débit du compte « 40 » sont contre passées aux comptes intéressés de la classe 5.

Exemple:

Au 31 décembre 19 A, le compte « 562 Crédoiteurs de services » se présente avec un solde débiteur de 350 DA.

| | | | |
|----|-----------------------------|-----|-----|
| | 31/12/19A | | |
| 40 | Comptes débiteurs de passif | 350 | |
| | Créditeurs de services | | 350 |
| | Ouverture du compte débité | | |
| | 562 | | |

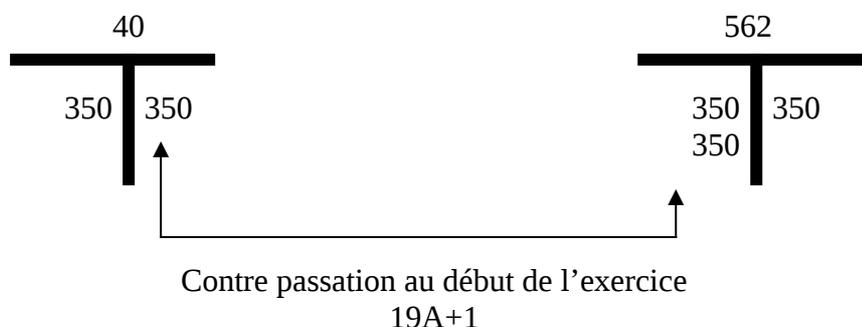
Cette écriture permet le transfert d'une créance figurant dans un compte de dettes, au débit du compte de régularisation de la classe 4.

Au début de l'exercice suivant, on contre passe l'écriture sus indiquée:

| | | | |
|-----|------------------------------|-----|-----|
| | 02/01/19A+1 | | |
| 562 | Créditeurs de service | 350 | |
| | Comptes débiteurs de passif | | 350 |
| | Pour solde du compte crédité | | |
| | 40 | | |

Remarque:

Le compte « 40 » est un compte de régularisation qui n'intervient qu'en fin d'exercice, pour régulariser l'actif du bilan. Il doit être soldé dès le premier jour de l'exercice suivant.



ant,

Exemple:

Au 31 décembre 19 A, le compte « 485 Banque » se présente avec un solde créditeur de 580 DA (ce montant représente un découvert).

| 31/12/19A | | | |
|-----------|----|-------------------------------|-----|
| 485 | | Banque | 580 |
| | 50 | Comptes créditeurs de l'actif | 580 |
| | | Ouverture du compte crédité | |

Cette écriture permet le transfert d'une dette figurant dans un compte de créance, au crédit du compte de régularisation de la classe 5.



Au début de l'exercice suivant, cette écriture est contre passée au même titre que le cas du compte « 40 ».

2-4 - Régularisation des comptes de charges et de produits:

2-4-1-les charges comptabilisées d'avance:

Exemple:

Le 1^{er} octobre 19 A, une entreprise règle le loyer du local commercial qu'elle occupe, pour la période allant du 1^{er} octobre 19 A au 30 septembre 19 A +1 Montant: 12 000 DA.

Dès le 1^{er} octobre 19 A, on enregistre le règlement:

01/10/19A

LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

| | | | | | |
|----|-----|---|--------|--|--------|
| 62 | | Services Banque Règlement loyer, chèque n°..... | 12 000 | | 12 000 |
| | 485 | | | | |

Le 31 décembre 19 A, on diminue le compte de charges « 62 Services » du montant du loyer payé d'avance. Les 9/12 du montant couvrent la période du 1^{er} janvier 19A + 1 au 30 septembre 19A + 1. Cette charge est imputable à l'exercice 19 A + 1.

| | | | | | | | | | | | | | |
|-----------|----|----|-----------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | 19A | 01 | 02 | 03 | 04 | 05 | 06 | 07 | 08 | 09 | |
| 10 | 11 | 12 | | | | | | | | | | | |
| | | | 19A+1 | | | | | | | | | | |
| | | | 12000*9/12=9000 | | | | | | | | | | |
| 31/12/19A | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | |
|-----|----|---|-------|--|-------|
| | | 31/12/19A Frais comptabilisés d'avance Services 12000 x 9/12 | 9 000 | | 9 000 |
| 468 | 62 | | | | |



Au début de l'exercice suivant. L'écriture de régularisation doit être contre passée.

Le même principe est applicable pour les primes d'assurance, les intérêts d'emprunts payables d'avance et les timbres non utilisés, c'est-à-dire on

Au début de l'exercice suivant, l'écriture de régularisation doit être contre passée.

2-4-3- Les charges à payer:

Exemple 1:

La réparation d'un véhicule, effectuée en décembre 19 A, n'a pas été facturée au jour de l'inventaire, montant du devis: 1 400DA.

| | | | | |
|----|-----|--|-------|-------|
| | | 31/12/19A | | |
| 62 | 562 | Services Crédoiteurs de services Régularisation de la charge à payer | 1 400 | 1 400 |

Exemple 2:

On doit payer à terme échu. Le 31 janvier 19 A + 1, l'intérêt annuel d'un emprunt de 30 000DA au taux de 8 % l'an.

| | | | | |
|----|-----|---|-------|-------|
| | | 31/12/19A | | |
| 65 | 565 | Frais financiers Crédoiteurs de frais financiers Régularisation de la charge imputable à l'exercice 19A: $30\ 000 \times 8\ \% \times 11/12$ | 2 200 | 2 200 |

2-4-4- les produits à recevoir:

Exemple 1:

Le montant probable des ristournes à recevoir des fournisseurs s'élève à 450 DA.

Les factures d'avoir correspondantes ne parviendront qu'en janvier 19A+1. Le 31 décembre 19A, on passe:

| | | | | |
|-----|-----------|---|-----|-----|
| | 31/12/19A | | | |
| 438 | 7790 | Remises à obtenir R.R.R. obtenues Ristournes à obtenir des factures | 450 | 450 |

Le compte « 438 » étant un compte de régularisations d'actif, l'article su indiqué doit être contre passé dès le début e l'exercice suivant.

Exemple2:

Soit un prêt de 10 000DA ; taux d'intérêt, 5%. L'intérêt est payable le 1^{er} juillet de chaque année, à terme échu.Ce prêt a été consenti le 1^{er} juillet 19A.

Dans ce cas, l'intérêt imputable à l'exercice 19 A ne sera encaissé que le 30 juin de l'année suivante. A la fin de l'exercice 19 A, on passe:

| | | | | |
|-----|-----------|--|-------|-------|
| | 31/12/19A | | | |
| 477 | 770 | Produits à recevoir Produits financiers Régularisation du produit imputable à l'exercice: $100\,000 \times 5\% \times 6/12$. | 2 500 | 2 500 |

Le compte « 477 » étant un compte de régularisation d'actif, l'article précité doit contre passée dès début de l'exercice suivant.

2-4-5- Les factures à établir:

Exemple:

Au cours du mois de décembre 19A, on a expédié un lot de marchandises à un client. La facture correspondante ne sera établie qu'en janvier prochain. montant à facturer: 3 600DA.

Le 31 décembre 19A, on passe:

| | | | | |
|-----|-----------|--|-------|-------|
| | 31/12/19A | | | |
| 478 | 70 | Factures à établir Ventes de marchandises Factures à établir au client x | 3 600 | 3 600 |

La créance n'étant pas justifiée par un document de base (Facture); il convient de constater celle-ci du compte de régularisation « 478 Factures à établir ».

Au début de l'exercice suivant, on contre passe l'écriture de régularisation précédente.

- Les remises à accorder:

Exemple:

Nous décidons d'accorder à un client une ristourne de 680DA. La facture d'avoir correspondante ne sera établie qu'en janvier prochain.

A la fin de l'exercice, on passe:

| | | | | |
|----|-----|---|-----|-----|
| 70 | 577 | <div style="text-align: center; margin-bottom: 5px;">31/12/19A</div> Ventes de marchandises Remises à accorder Ristourne à accorder au client x | 680 | 680 |
|----|-----|---|-----|-----|

Au début de l'exercice suivant, on contre passe l'écriture de régularisation ci-dessus.

Conclusion:

- Les comptes de régularisation de la classe « 4 » doivent figurer, en fin d'exercice, à l'actif du bilan
- Les comptes de régularisation de la classe « 5 » doivent figurer, en fin d'exercice, au passif du bilan.

Ces régularisations permettent:

- D'inclure dans les comptes de résultats, les charges et les produits imputables à l'exercice qui l'achève et non encore comptabilisés;
- D'exclure les comptes de résultats, les charges et les produits déjà enregistrés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Les redressements opérés constituent, en même temps, des redressements d'actif et de passif. Ils font apparaître:

- Des éléments de passif non comptabilisés: dettes correspondant aux produits comptabilisés d'avance, facture à recevoir et remises à accorder;
- Des éléments d'actif non comptabilisés: créances correspondant aux frais comptabilisés d'avance, produits à recevoir, remises à obtenir et factures à établir

| Comptes de régularisation d'actif | Comptes de régularisation du passif |
|--|---|
| 40 Comptes débiteurs du passif 127 Produits à recevoir 438 Remises à obtenir 468 Frais comptabilisés d'avance 478 Factures à établir | 50 Comptes créditeurs de l'actif 538 Factures à recevoir 577 Remises à accorder 578 Produits comptabilisés d'avance |

Remarque:

Les comptes de régularisation sus- indiqués ne doivent être utilisés qu'en fin d'exercice, et doivent être soldés au début de l'exercice suivant.

3- Ecriture de détermination des résultats, dites aussi écritures de reclassement:

Une fois les écritures de régularisation achevées, on procède à la comptabilisation des écritures de reclassement, qui permettent de solder les comptes de gestion (classe 6 et 7), ainsi que les comptes de résultats, par virements successifs qui aboutissent au compte « 88 Résultats de l'exercice ».

4- Balance après inventaire:

Dans cette balance, le total des soldes débiteurs et celui des soldes créditeurs des comptes de bilan donne le résultat qui doit être égal à celui qui ressort du compte « 88 Résultat de l'exercice ». C'est là le principe même de la partie double.

Les soldes débiteurs des comptes de bilan indiquent ce dont l'entreprise dispose (Actif) et les soldes créditeurs, ce qu'elle doit au propriétaire individuel ou aux associés et aux tiers (Passif). Le résultat, par sa position, doit réaliser l'égalité du bilan.

Actif = passif + profit

Actif + perte = passif

D'autre part, l'actif fait connaître l'emploi qui a été fait des ressources de l'entreprise dont le passif indique l'origine.

Schématiquement, la balance après inventaire se présente ainsi:

| | | <u>Cas de bénéfice</u> | | <u>Cas de perte</u> | | | | |
|----------|--------|------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|--|--|--|
| | | S.D. | S.C. | S.D. | S.C. | | | |
| Classe 1 | | | | | | | | |
| Classe 2 | | Comptes de l'actif | Comptes du passif | Comptes de l'actif | Comptes du passif | | | |
| Classe 3 | | | | | | | | |
| Classe 4 | | | | | | | | |
| Classe 5 | | | | | | | | |
| Classe 6 | Soldés | | | | | | | |
| Classe 7 | | | Profit | Perte | | | | |
| Classe 8 | | | | | | | | |
| | | T | T | T | T | | | |

Chapitre 05 :

L'ELABORATION DES DOCUMENTS DE SYNTHESES

I- DOCUMENTS DE SYNTHESE ET TABLEAUX ANNEXES:

1-DOCUMENTS DE SYNTHESE :

Le plan comptable national prévoit un ensemble de documents qui comprend trois états de synthèse

1-1-Le bilan:

Il reflète la situation de l'entreprise, en 'autres termes, il recense l'ensemble des biens de l'entreprise (investissements, stocks, créances) au côté « Actif » et les ressources mobilisés, pour leur financement (Fonds propres, dettes).

1-2- Le tableau des comptes de résultats:

Il constitue un tableau de bord des performances financières, avec des soldes intermédiaires significatifs calculés par cascades successives.

1-3-Le tableau des mouvements patrimoniaux:

Il saisit et isole les flux financiers générés en cours d'exercice, et séparant les deux bilans successifs.

2- DOCUMENTS ANNEXES:

Les états de synthèse sont complétés par des documents annexes de support, destinés à les détailler et les enrichir par une information

désagrégée et présentée sous une forme qui les charge de signification pour l'utilisateur.

Ces informations annexes sont regroupées en trois sous-systèmes de support:

2-1- Système d'annexes au bilan:

- Tableau des investissements (document n°4);
- Tableau des créances (documents n° 7);
- Tableau des fonds propres (document n° 8);
- Tableau des dettes (document n° 9);
- Tableau des stocks (document n° 10).

2-2- Système d'annexe au tableau des comptes de résultats:

- Tableau des consommations des marchandises et matières et fourniture (document n°11);
- Tableau de détail des frais de gestion (document n°12);
- Tableau des ventes et prestations fournis (document n°13);
- Tableau des autres produits (document n°14).

2-3- Système mixte d'annexe au bilan et au tableau des comptes de résultats:

- Tableau des amortissements (document n°5);
- Tableau des provisions (document n°6);
- Tableau des résultats sur cessions d'investissements (document n°15);
- Tableau des engagements (document n°16);
- Tableau des renseignements divers (document n°17).

II- Clôture des comptes de bilan:

Les comptes de bilan, comme les comptes de gestion, sont regroupés, d'une part, par une écriture dans le journal, d'autre part, lors de l'établissement du bilan même qui constitue un tableau de regroupement.

Le regroupement des comptes de bilan dans le journal s'effectue à l'aide des écritures ci-dessous:

1- utilisation du compte « 00 Bilan de clôture »:

/31/12

| | | | | |
|----|----|-------------------------------|----|----|
| 00 | | Bilan de clôture | Xx | |
| | 2 | Investissement | | xx |
| | 3 | Stock | | xx |
| | 4 | Créances | | xx |
| | 8 | Résultat (cas de perte) | | xx |
| | | Clôture des comptes crédités. | | |
| | | °d | | |
| 1 | | Fond propres | xx | |
| 5 | | Dettes | xx | |
| 8 | | Résultat (cas de bénéfice) | xx | |
| | 00 | Bilan de clôture | | xx |
| | | Clôture des comptes débités | | |

Une fois les écritures de clôture passées, tous les comptes de bilan (actif et passif) sont soldés. Il en est de même pour le compte « 00 Bilan de clôture ».

2-Clôture pure et simple des comptes de bilan:

| | | | | |
|---|---|------------------------------|----|----|
| | | 31/12 | | |
| 1 | | Fonds propre | xx | |
| 5 | | Dettes | xx | |
| 8 | | Résultat (Cas de bénéfice) | xx | |
| | 2 | Investissement | | xx |
| | 3 | Stocks | | xx |
| | 4 | Créances | | xx |
| | 8 | Résultat (Cas de perte) | | xx |
| | | Clôture des comptes de bilan | | |

Remarque:

Dans les deux cas, les comptes de bilan sont soldés;
La seconde méthode est celle préconisée par le P.C.N.

CONCLUSION

L'étude de ce thème m'a permis de prendre connaissance des détails des travaux de fin d'exercice et l'importance des différentes régularisations qui parviennent à redressées et données plus de crédibilité aux informations comptables figurants sur les documents de synthèses.

Ainsi et a travers ce troisième rapport j'ai terminer la série de rapports réservé a l'étude des travaux comptables et la tenue de la comptabilité avec ces différents aspects,tout en espérant avoir plus d'expérience en matière de la tenue et l'examen des comptes a travers les cas et les situations pratiques auxquelles je serais confronté a l'avenir.

